

Extrait de délibération

Comité syndical 20 octobre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -cinq le lundi vingt octobre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M BIRE Ludovic a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 octobre 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 10 titulaires, 29 suppléants
Présents : 21 titulaires, 2 suppléants Votants : 23

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier BIRONNEAU Pascal,			
Parthenay-Gâtine	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	AYRAULT Bérengère, GILBERT Véronique,		BEAUCHAMP Claude	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle,	BAILLY Christiane, MICOU Corinne,	ATTOU Yves, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	

Recrutement d'un chargé de mission Transitions urbaines et énergétiques suite à vacances de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté n° **07920250929802** du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres attestant de la déclaration de vacance de l'emploi.

Exposé

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Gâtine est engagé dans une stratégie de développement durable du territoire, notamment à travers la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le pilotage du projet de création du Parc naturel régional (PNR) de Gâtine poitevine.

La mission de **Chargé de mission Transitions urbaines et énergétiques** est essentielle pour assurer l'appui stratégique aux collectivités en matière d'urbanisme durable, d'évolution du SCoT et de définition des stratégies de transition énergétique, notamment la mise en place d'un schéma directeur des énergies renouvelables à l'échelle du futur PNR.

Or, l'établissement est confronté à la vacance de cet emploi permanent suite à la fin de contrat de **Monsieur Arthur BODIN**, dont le terme est fixé au **1er décembre 2025**.

Conformément aux règles de la Fonction Publique Territoriale, cette vacance de poste a été déclarée auprès du Centre de Gestion des Deux-Sèvres sous le n° **V079250926000096001**.

Afin de garantir la continuité de ces missions stratégiques et d'assurer le remplacement de l'agent sortant, il est proposé de procéder au recrutement d'un nouvel agent relevant du cadre d'emploi des Attachés territoriaux (Catégorie A), à temps complet, avec une date de prise de fonctions prévue le 1^{er} décembre 2025.

Le recrutement s'adresse à un agent titulaire de la fonction publique territoriale mais il pourra être pourvu par un agent non titulaire (alinéa 5 et 7 articles 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Les membres du Comité Syndical décident :

- **D'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un Chargé de mission Transitions urbaines et énergétiques pour pourvoir au poste devenu vacant au 1^{er} décembre 2025.**
- **D'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Le Président
Didier GAILLARD

Le Secrétaire de Séance
Ludovic BIRE

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20251020-2025-10-001-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025